



HAL
open science

Résistance aux grands projets et émergence d'un capital politique, le cas des déchets

Léa Sébastien

► **To cite this version:**

| Léa Sébastien. Résistance aux grands projets et émergence d'un capital politique, le cas des déchets.
| L'Espace Politique, 2018, 34 (1), pp.24. 10.4000/espacepolitique.4774 . hal-02010832

HAL Id: hal-02010832

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-02010832>

Submitted on 7 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Résistance aux grands projets et émergence d'un capital politique

Le cas des déchets

Léa SEBASTIEN

Maître de conférences en géographie

Université Toulouse II-Jean-Jaurès, Laboratoire CNRS Geode

lea.sebastien@univ-tlse2.fr

Article en français

Résumé

Parmi les conflits environnementaux contemporains, ceux associés aux déchets sont les plus virulents car ils suscitent le plus souvent chez les acteurs locaux quatre type de sentiments simultanés : l'injustice, la peur, la méfiance, le dégoût. L'annonce de la création d'une installation de gestion des déchets sur un territoire suscite alors de vifs mouvements d'opposition associés au NIMBY par les industriels, les médias et une partie de la communauté scientifique, un phénomène présenté comme un mouvement local privilégiant les libertés individuelles par rapport au bien commun. Toutefois, l'histoire est-elle toujours aussi simple ? Notre cas d'étude est un projet de décharge sur la commune rurale de St-Escobille, en Essonne. A partir de l'analyse de la construction, l'organisation et l'évolution du mouvement d'opposition, nous testons l'hypothèse selon laquelle résister aux déchets peut développer chez les militants un capital politique. Nous soutenons ici que c'est l'imbrication des quatre ressentis et leur inscription dans le temps qui permettent de dépasser le NIMBY pour mener à ce que nous nommons « résistance éclairée ». Nos résultats montrent que la méfiance se meut en capital social; la peur en capital savant; le dégoût en capital patrimonial et l'injustice en capital politique. Certaines contestations locales, notamment sur la question des déchets, permettent alors d'enrichir la démocratie en la dotant de valeurs nouvelles et de questionner la notion d'intérêt général.

Mots-clés

Déchet, NIMBY, résistance, capital politique, conflit, émotion

Resistance to infrastructures and rise of political capital

The case of waste management

Abstract

Among contemporary environmental conflicts, those associated with waste are the most virulent as they arouse four types of simultaneous feelings among local actors: injustice, fear, mistrust, disgust. The announcement of the creation of a waste management facility on a territory then gives rise to strong opposition movements associated with the NIMBY phenomenon by industry, the media and part of the scientific community, presented as favoring individual interests against common good. However, is the story always so simple? Our case study is a landfill project in the village of St-Escobille, Essonne. From the analysis of the construction, the organization and the evolution of the opposition movement, we test the hypothesis that resistance to waste infrastructures can develop among opponents a political capital. We argue that it is the interweaving of the four feelings and their evolution throughout time that allow the movement to go beyond NIMBY towards what we call "enlightened resistance". Our results show that mistrust transforms into social capital; fear into cognitive capital; disgust into affective capital and injustice into political capital. Some local disputes, especially on the issue of waste, make it possible to enrich democracy by endowing it with new values and questioning the notion of general interest.

Keywords

Waste, NIMBY, resistance, political capital, conflict, emotion

Introduction

En aménagement du territoire, les décisions relatives à l'occupation du sol sont souvent très controversées, qui plus est lorsqu'il s'agit de la question des déchets (Wolsink & Devilee, 2009). Allouer des espaces pour accueillir des déchets engendre systématiquement des conflits car il s'agit d'assigner certains territoires à des maux environnementaux, un problème au cœur de la société du risque (Beck, 1992). L'enfouissement est de loin la technique la plus commune utilisée par les pays riches comme pauvres, 60% des déchets étant encore mis en décharge aujourd'hui dans le monde (Hoorweg & Bhada-Tata, 2012). S'alignant sur les directives européennes, les décharges françaises (officiellement CET puis CSDU et enfin ISDND et ISDI¹) ne sont autorisées à recevoir que des déchets dits « ultimes » depuis le 1er juillet 2002, « déchets qui ne peuvent plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment »², une définition imprécise qui permet que la mise en décharge, malgré une tendance à la baisse, reste prépondérante. De même, le plan déchet issu de la loi Grenelle 1 vise la réduction de la part de déchets mis en décharge. Mais malgré les nuisances connues (effluents liquides et gazeux) et les scandales sanitaires associés aux décharges, le coût immédiat de l'enfouissement est si compétitif financièrement que les installations de stockage de déchets restent la solution de gestion drainant le plus de tonnages, une option pourtant située au bas de l'échelle hiérarchique des techniques à utiliser en matière de gestion environnementale des déchets (Ademe, 2016)³.

Dans ce contexte, l'annonce de la création d'une décharge sur un territoire suscite de vifs mouvements d'opposition de la part des acteurs locaux qui entendent examiner la légitimité du projet, mouvements associés au phénomène Not in my backyard (NIMBY)⁴ par les industriels, les médias et une partie de la communauté scientifique. Le NIMBY est présenté comme privilégiant les libertés individuelles par rapport au bien commun et a lieu lorsque les coûts et risques du projet sont géographiquement concentrés alors que ses bénéfices sont censés toucher une large population. Toutefois, l'histoire est-elle toujours aussi simple ? Notre cas d'étude est un projet de décharge sur la petite commune rurale de St-Escobille, en Essonne. A partir de l'analyse de la construction, l'organisation et l'évolution du mouvement d'opposition dans le temps, nous testons l'hypothèse selon laquelle résister aux déchets peut développer chez les militants un capital politique, que nous nommons « résistance éclairée » (Sébastien 2013 ; 2017). Nous souhaitons montrer ici que certaines contestations locales, notamment sur la question des déchets, permettent d'enrichir la démocratie en la dotant de valeurs nouvelles et de réinterroger la notion d'intérêt général. Nous débutons cet article en présentant notre cas d'étude ainsi que la méthodologie associée. La partie 2 expose nos résultats en deux temps correspondant à l'évolution du mouvement: (1) les sentiments émergents de la résistance (injustice, méfiance, peur, dégoût); (2) les capitaux émergents de la résistance (social, savant, patrimonial, politique). Notre discussion aborde les notions controversées de territorialité, d'intérêt général et de participation associées au déchet.

1. Terrain (la Beauce) et approche méthodologique

Le projet de décharge qui nous intéresse ici touche St-Escobille (450 habitants), une petite localité rurale d'Ile de France située à l'extrême sud-ouest du département de l'Essonne (91) au cœur de la Beauce, une des plus grandes régions agricoles de France (figures 1 et 2). St-Escobille a la particularité d'avoir supporté les ordures de la ville de Paris pendant plus de 50 ans, depuis l'installation en 1898 d'un dépôt illégal d'ordures par la Société de Traitement Industriels des Résidus Urbains sur un site appelé "La Gadoue". Dans les années'20, les fumées d'incinération, les odeurs et invasions de rats incommodes les habitants qui demandent la fermeture du site. En 1927, le conseil municipal émet un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique présentée par Paris qui désire acquérir un terrain d'une superficie de 8ha pour légitimer et

¹ Centre d'enfouissement technique, Centre de Stockage de déchets ultimes, Installations de stockage de déchets non dangereux et Installations pour le stockage des déchets inertes

² Loi du 13 juillet 1992 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

³ En France, les installations de stockage incluent 228 ISDND, 657 ISDI et 16 installations dédiées aux déchets dangereux (ISDD). En 2012, selon Eurostat, 104,2 millions de tonnes de déchets étaient stockées au total, dont 81,6 millions de tonnes de déchets inertes. En 2014, selon l'Ademe, les ISDND reçoivent 18 millions de tonnes de déchets, soit encore 27% des déchets ménagers et assimilés.

⁴ Traduction de *Pas dans mon jardin*

agrandir sa décharge. En vain. Le dépôt de gadoues est exploité jusque dans les années'70. "Tous les matins, 35 wagons venus de Paris repartent après avoir basculé leurs contenus à St-Escobille. C'est un flot où se trouve inscrit absolument tout de la vie parisienne, depuis le premier mégot jusqu'à la capote anglaise", écrit l'écrivain Michel Tournier dans son ouvrage *Les météores* en 1975⁵. Il faut attendre 1992 pour qu'une entreprise s'installe et parvienne enfin à valoriser cet ancien dépotoir, en le transformant en zone de production végétale tout en créant 20 emplois locaux. St-Escobille sort juste de ce combat d'un siècle contre le stockage de déchets urbains en milieu rural pour y replonger "drepirette"⁶.



Figure 1 : vue aérienne du territoire de St-Escobille (source : Google), annotée par l'auteur, 2017



Figure 2 : photographie du paysage agricole de St-Escobille (source : auteur), 2017

⁵ Tournier M., *Les Météores*, Ed. Gallimard, 1975, Paris, p.34

⁶ Expression locale signifiant: immédiatement.

En effet, une habitante d'un village voisin propose en 2002 19ha de terres agricoles sur la commune de St-Escobille à une grande entreprise, alors en prospection. Comme souvent, l'entreprise a identifié ici cet ancien dépôt illégal pour s'installer, car l'acceptabilité sociale est en général facilitée, les habitants ayant l'habitude de vivre à proximité des déchets. L'industriel souhaite y installer un ISDND visant à enfouir 150.000 tonnes de déchets ultimes par an sur une période de 10 ans renouvelable. Selon les habitants de la commune, le passé de La Gadoue ne peut être invoqué pour justifier l'implantation d'une nouvelle décharge, bien au contraire. Riverains, élus locaux et agriculteurs se regroupent d'emblée pour s'opposer au projet de décharge au travers de la création de l'Association de Défense de St-Escobille (ADSE) qui compte en 2002 une centaine d'adhérents et dont le président est le maire de la commune.

Notre objectif est d'analyser l'organisation et l'évolution du mouvement d'opposition à la décharge dans le temps ainsi que ses effets sur le territoire comme sur les acteurs locaux. Souligner la dimension temporelle d'une situation permet de reconstruire les différents moments d'un conflit et de s'interroger sur les façons dont les différents acteurs se représentent cette temporalité (Bobbio & Melé, 2016). Pour ce faire, nous récoltons des données de multiples sources entre 2005 et 2012. Un état de l'art est mené à propos des conflits d'aménagement ainsi que sur les effets des décharges. En parallèle sont analysés stratégies nationales et territoriales de gestion des déchets, articles de presse locale et nationale, documents d'urbanisme et sites web de collectifs en lutte. Notre présence sur le terrain en 2007, 2009 et 2011 nous a permis de suivre le mouvement d'opposition dans le temps au-travers d'une démarche d'observation participante (présence aux réunions, manifestations, discussions, etc). Finalement, afin d'analyser les implications socio-environnementales du projet de décharge, nous avons mené 10 d'entretiens semi-directifs auprès de différents membres de l'ADSE (membre actif et passif, céréalier, retraité, élu, urbain, sans emploi, etc.). Les discours ont été analysés suivant les catégories suivantes : pratiques, représentations et savoirs des acteurs (Sébastien, 2011) à propos du projet de décharge, du territoire de Beauce et du jeu d'acteurs (tableau 1). Afin d'inscrire l'importance de la dimension temporelle dans l'analyse d'un mouvement d'opposition à un projet d'aménagement, soulignons que nous avons souhaité étudier les évolutions dans le temps des pratiques, représentations et savoirs des membres du collectif. Pour ce faire, nous avons étalé nos enquêtes entre 2005 et 2011. Les *verbatim* ci-après sont retranscrits collectivement (sans spécifier le type d'acteurs rencontré), car l'objectif est ici d'analyser l'évolution du mouvement de manière globale et non d'effectuer une analyse sociologique individuelle.

| | Pratiques | Représentations | Savoirs |
|----------------------|--|--|---|
| Projet de décharge | Types d'action contre le projet | Perceptions du projet | Types de savoirs à propos du projet |
| Territoire de Beauce | Pratiques passées et présentes sur le territoire | Vision du territoire (passé, présent, futur) | Connaissances vernaculaires du territoire |
| Jeu d'acteurs | Engagement social | Avis sur les autres acteurs | Connaissances du système d'acteurs |

Tableau 1 : Catégories pour la structure des entretiens et l'analyse de discours des militants

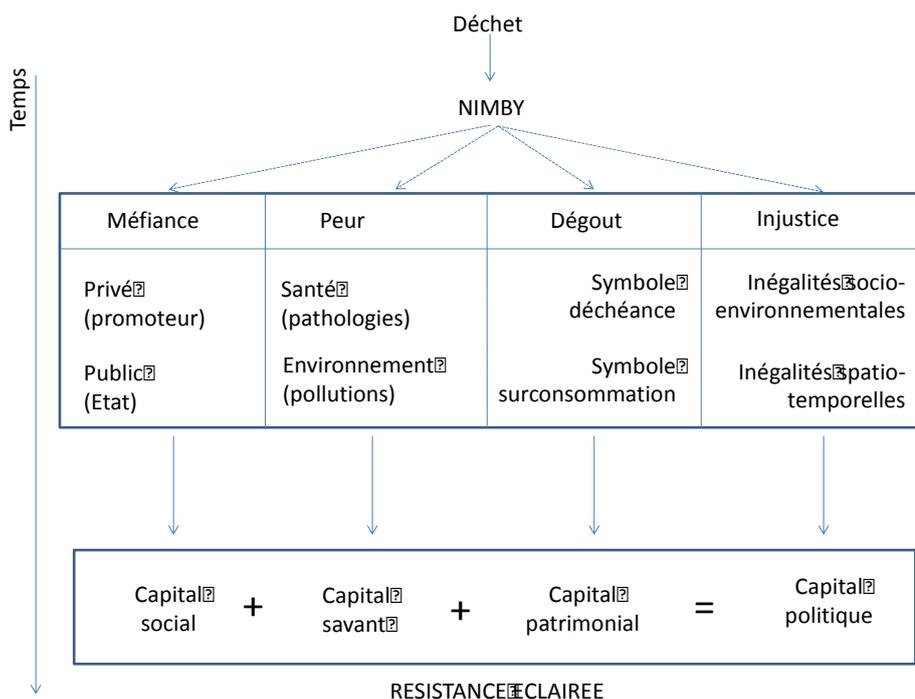
2. Résultats : du NIMBY à la résistance éclairée

La littérature scientifique traitant explicitement du phénomène NIMBY (publiée depuis les années 1980) est majoritairement nord-américaine et en présente trois facettes radicalement différentes. La première, dominante dans les années 80, présente le NIMBY comme un front de refus systématique, catégorique et émotionnel aux projets d'aménagement, basé sur l'ignorance et l'égoïsme, et mettant en danger l'intérêt général (Dear, 1992 ; Brion, 1991). La seconde, développée dans les années 90, présente à l'inverse le NIMBY comme un mouvement initiateur de débats démocratiques vigoureux sur des solutions alternatives favorisant la justice politique et environnementale, et redéfinissant l'intérêt général (MacAvoy, 1998 ; Kaswan, 1997). Et la troisième, présente depuis les années 2000, voit le NIMBY comme un terme péjoratif,

sans portée explicative ni fondement théorique, qu'il faudrait tout simplement abandonner (Burningham, 2000, Gibson, 2005).

Notre position, certes pas très confortable, est à cheval entre ces 3 approches. À l'instar de la vaste littérature qui critique le NIMBY en tant que construction théorique crédible, nous convenons que le NIMBY peut être opaque, inapproprié et inutile, surtout lorsque le terme est surutilisé dans les discours académiques et publics sans définition claire. Mais les sciences sociales sont construites sur de nombreux concepts non stabilisés et le fait de ne pas les utiliser n'éradique pas les conflits théoriques sous-jacents. Ainsi nous ne rejetons pas totalement la notion de NIMBY à condition qu'elle soit précisément définie : une opposition locale basée sur un intérêt autocentré. Nier que de telles positions existent serait ridicule, notamment à l'annonce du projet d'aménagement. Nous les considérons comme un rejet instinctif face à l'appropriation d'un territoire familier et quotidien (Jobert, 1998). Les acteurs « sous le choc » présentent alors les signes du Nimbisme, à savoir : (1) de la méfiance envers les promoteurs, (2) une information limitée du projet, (3) une vision locale des risques encourus, (4) une évaluation émotionnelle des coûts et bénéfices du projet, (5) une aversion pour la notion de risque (Kraft & Clary, 1991).

La question, cependant, n'est pas de savoir si un mouvement peut être qualifié de NIMBY ou de Not in Anyone's backyard (NIABY)⁷, mais de comprendre comment des émotions brutes peuvent évoluer au fil du temps et comment analyser les impacts sociétaux d'un conflit d'aménagement, deux points peu étudiés dans la littérature (Louis, 2009). Nous rejoignons les auteurs qui s'accordent pour souligner le rôle mésestimé des émotions dans l'organisation d'une action collective (Livet, 2002 ; Hoch, 2006) et plus particulièrement autour d'enjeux d'aménagement et d'environnement (Lolive, 2006 ; Fielded, 2010), en considérant les affects comme moteurs de pratiques tant sociales que spatiales sur un territoire, et non comme des phénomènes s'opposant à la raison. Sur le cas de la décharge, on constate que suite au rejet immédiat du projet, quatre sentiments émergent du collectif. D'un côté, la méfiance et l'injustice, sont deux réactions qui marquent l'ensemble des oppositions aux projets d'aménagement. De l'autre, la peur et le dégoût, sont deux réactions spécifiques à la question des déchets. Nous soutenons que l'inscription de ces quatre sentiments dans le temps et leur interaction peut générer la constitution de quatre capitaux servant de base au concept de « résistance éclairée » (Sébastien, 2013 ; 2017). Ainsi la méfiance peut-elle se transformer en capital social ; la peur en capital savant ; le dégoût en capital patrimonial et l'injustice en capital politique. La figure 3 récapitule notre cadre analytique.



⁷ Traduction de "Ni ici ni ailleurs"

Figure 3 : Cadre conceptuel d'analyse des mouvements d'opposition aux déchets

2.1. Phase 1 de la résistance : 4 sentiments émergents

a. L'injustice

L'injustice ressentie par les acteurs locaux face à une infrastructure affectant leur territoire concerne le plus souvent le processus de décision ainsi que la distribution des coûts et bénéfices du projet (Haggett, 2010; Van der Horst, 2007). Le sentiment d'injustice est particulièrement fort à propos des décharges car il s'agit généralement de transférer et d'enfouir les déchets des villes dans les campagnes environnantes, là où les acteurs sont géographiquement isolés et affaiblis (Gaussier, 2007). En choisissant l'exode comme principe d'élimination des déchets, autrement dit le « tourisme des déchets » (Buclet, 2012), certains espaces se retrouvent terres d'accueil de maux environnementaux tandis que d'autres en sont dénués. St-Escobille, situé à 1h de Paris, représente à la fois un village beauceron axé sur la céréaliculture et une zone dortoir pour les « rurbains » travaillant à la capitale. Les conflits d'usages sont alors assimilés à des effets externes négatifs induits par des proximités géographiques subies entre des activités de natures différentes sur deux sous-espaces aux fonctions complémentaires (Serrano, 2011). Bertrand (2003) parle de « géographie des espaces sacrifiés » pour caractériser les espaces qui à leur détriment ont de tout temps permis le fonctionnement des sociétés urbaines. C'est typiquement le cas de l'enfouissement des déchets urbains en zone rurale, les décharges consommant de l'espace et créant ainsi une inégalité spatiale visible. Car bien que le principe de proximité soit présent dans les lois sur les déchets⁸, aucune échelle territoriale n'est précisée dans l'application de celui-ci (Méry *et al*, 2009), et surtout, les professionnels prennent très peu en compte cette notion de proximité (Bahers, 2014). Aux inégalités spatiales s'ajoutent la question temporelle : une installation de stockage est implantée pour des siècles (voire pour toujours) sur un territoire, ce qui impacte sur les générations présentes et futures. Une décharge représente une accumulation du passé marquant fortement les territoires du présent. Cela pose la question de l'équité intergénérationnelle (ou actualisation intergénérationnelle pour les économistes) qui entraîne des conflits de temporalité entre acteurs entreposeurs et acteurs receveurs de déchets (Vereecke, 2000). Ces inégalités spatio-temporelles sont très présentes dans le discours des militants. « *On se bat pour que la région ne devienne pas la poubelle d'Ile de France. On ne peut quand même pas transformer la meilleure terre de France en tas de déchets parisiens de 25m de haut ! Bienvenue en Beauce les générations futures...* ».

Le transfert de déchets est également transfert de risques : la décharge est alors porteuse d'injustices socio-environnementales (ou inégalités écologiques), lesquelles soulignent que les populations les plus faibles sont les premières victimes de la dégradation de leur qualité de vie. Elles n'ont généralement pas les moyens (politiques, financiers, culturels ni technologiques) de s'opposer avec succès à l'implantation d'infrastructures impactantes (Larrère, 2009). Elevé au rang de marqueur, le déchet revient à se situer directement au cœur des formes de discriminations sociales, des atteintes aux espaces de vie et à l'environnement (Harpet, 1999). La justice environnementale, à l'origine un mouvement *bottom-up* des années '80 aux Etats-Unis, concerne le traitement des inégalités écologiques et donc la juste répartition des avantages et coûts environnementaux sur un territoire. Pour Gadrey (2009), la question des inégalités environnementales revient à analyser la répartition de facteurs environnementaux (accès à des aménités, exposition à des pollutions, vulnérabilité des populations aux risques) à l'aune de variables sociales. Mais à l'échelle territoriale ou méso-spatiale, le croisement de données sociales et environnementales ne suffit pas pour définir la justice environnementale, de nombreux débats existant autour d'indicateurs socio-environnementaux. La mobilisation des habitants constitue alors le seul signal qui peut donner corps aux inégalités environnementales subies (Emelianoff, 2006 ; Faburel, 2010) et qui permet de dépasser l'a-environmentalisme des politiques sociales afin de relier justice sociale et environnement en évitant de revenir à une justice redistributive de raison. Et c'est bien pour rétablir une certaine justice

⁸ Loi française sur les déchets de 1992; article L541-1 du Code de l'environnement; directive européenne sur les déchets de 2008 (2008/98/CE, article 16)

environnementale que les militants se battent, St-Escobille étant une terre d'inégalités écologiques depuis un siècle. « *Donnez-moi une bonne raison d'accepter de polluer notre nappe avec des déchets de la capitale. Chacun doit devenir responsable; les déchets des villes dans les champs, c'est terminé !* ».

b. La méfiance

Le sentiment de méfiance est alors omniprésent sur l'ensemble des projets d'aménagement contestés, méfiance à l'égard des acteurs officiels des projets, tant privés que publics. Sur la question des déchets, il s'agit d'abord des promoteurs, le plus souvent des grandes entreprises privées, et des pouvoirs publics, délivrant les autorisations nécessaires à l'activité de l'industriel (Jeannaux, 2006). Les exploitants sont accusés par les militants de privilégier le court-terme et la rentabilité immédiate au détriment du respect de l'environnement ; quant à l'Etat, il n'est plus identifié comme l'acteur neutre au service de l'intérêt général mais comme le partenaire du secteur privé (Barbier, 2005). « *Le préfet mange dans la main de l'industriel ; c'est écœurant de voir ça* ».

Très étudiée dans la communauté scientifique, la perte de confiance des citoyens envers les décideurs est un fait marquant de nos sociétés modernes (Dalton, 2004). Le développement des sciences et techniques amène des incertitudes dites *radicales* notamment dans le domaine de l'environnement, incertitudes qui ne sont plus gérables par les institutions politiques dont nous disposons (Funtowicz & Ravetz, 1990). Ne pouvant plus compter entièrement ni sur les scientifiques ni sur les politiques, la société se tourne vers elle-même pour agir. Ainsi, « la société réflexive du risque » Beck (1992) est en révolution permanente car elle doit remettre continuellement et brutalement en question ses conceptions en ce qui concerne les rapports de pouvoir. « *En se battant contre le projet, on a découvert toutes les fourberies des procédures juridiques et administratives ; on dirait que le système fait tout pour décourager le citoyen à se faire entendre. Pour l'instant, on reste dans la légalité mais on fera ce qu'il faut pour se faire entendre* ».

c. La peur

Les craintes et inquiétudes, sanitaires et/ou environnementales, représentent un puissant motif d'engagement pour lutter contre une infrastructure polluante. Les déchets sont source de nuisances, parfois comparées à des aléas-stress, c'est-à-dire qui exercent une pression continue sur le système. C'est particulièrement le cas pour le centre d'enfouissement, qui représente un tas de déchets visibles et présents sur le long terme. Le déchet est alors considéré par celui qui le reçoit comme un objet menaçant, persécutant. Les déchets ont d'ailleurs toujours constitué un défi appelant une intervention collective : enjeux d'encombrement, sanitaires et écologiques se sont succédés et combinés. Même si les techniques de gestion des déchets s'améliorent, celles-ci continuent à alimenter de plusieurs manières le registre des inquiétudes, à cause des nuisances et des menaces passées et présentes. Comme pour la plupart des projets industriels à long terme, les incertitudes scientifiques associées aux décharges sont très fortes. Car déchet ultime ne signifie pas déchet inerte. Comme le dit Dagognet (1997) « désormais, nous ne souffrons plus seulement de l'encombrement mais avec les ordures naît le danger ; c'est pourquoi on s'emploie à les ramasser pour les enfouir et nous en protéger ». Outre les gênes sensorielles, les peurs des riverains des décharges relèvent généralement de deux catégories : les risques de perturbation des équilibres naturels (pollution de l'air et de l'eau) et les risques pour la santé (propagation de maladies nouvelles) (Barbier & Waechter, 2001). En effet, au niveau environnemental, les habitants de St-Escobille craignent avant tout une pollution des nappes phréatiques via l'écoulement des lixiviats⁹ au-travers de la géomembrane¹⁰. Si le projet de décharge voit le jour, de nombreux contrats-qualité entre les agriculteurs et des sociétés agro-alimentaires devront être résiliés, certains cahiers des charges spécifiant que ne sont pas acceptés les produits issus de champs situés dans un rayon d'un kilomètre autour d'un centre d'enfouissement. « *Comment peut-on croire que des déchets installés ici pour des siècles resteront tranquillement sur leur couche de plastique ? La décharge, c'est le*

⁹ Effluents liquides formés par l'eau constitutive des déchets ou les précipitations concentrant les polluants

¹⁰ Dispositif à vocation d'étanchéité installé au fond des décharges.

délict de fuite ! (rires) ». Au niveau santé, les habitants craignent l'arrivée de nouvelles pathologies avec les agents mutagènes contenus dans les lixiviats et les biogaz¹¹. Les acteurs locaux s'inquiètent également pour leur qualité de vie (odeurs, trafic routier, etc), pour la dégradation paysagère et pour la valeur de leur bien immobilier.

d. Le dégoût

L'origine étymologique du terme déchet vient de *dechiet* qui signifie au XIV^e siècle « *quantité qui est perdue dans l'emploi d'un produit* »¹². Au XIX^e siècle, il est à la fois une personne dégénérée et le substantif du verbe déchoir. Voilà donc longtemps que la notion de déchet est associée à celle de déchéance. Les campagnes hygiénistes du XIX^e siècle ont également contribué à placer les déchets dans la désuétude, en insistant sur le rôle de l'air, de l'eau et des aliments contaminés comme facteurs d'insalubrité. Dans la représentation collective, s'éloigner des immondices, c'est améliorer son état de santé et se protéger des éléments toxiques contagieux.

Encore aujourd'hui, et malgré l'effort des industriels pour transformer le déchet en objet technologique, la proximité du déchet est vécue comme dégradant le cadre de vie et menaçant la santé. La littérature regorge d'exemples illustrant le dégoût et la décadence associés au déchet. Ainsi pour Harpet (1999, p.167), « nous plongeons dans l'univers du désordre, de l'informe, de l'indifférencié, du pêle-mêle, du scabreux et du corrompu-corrupteur ». Pour Dagognet (1997, p.64), « nous gagnons à éloigner les déchets de notre vue ; la saleté révulse ». Le déchet est la « part maudite » comme l'appelle Bataille (1967), ou pour reprendre Douglas (1992, p.14), une « offense contre l'ordre, une chose à écarter vigoureusement, une anomalie relative à nos systèmes de classification des matières et des espaces. (...) Dégoût, impureté, puanteur, voire insulte, l'ordure révèle notre demande de mise à l'écart du déchet, qui par sa seule présence nous souille ». Pour Houdayer (2013, p.66), « le déchet est marqué par la société moderne du sceau de la souillure, c'est une offense qu'il nous faut vite éliminer ». De même, selon Frias (2004) qui estampille le déchet de trois caractéristiques : l'impur, le sauvage et la mort, « le déchet traduit l'absence de lien: étant repoussé hors de soi, abandonné et gelé, il subit une mort symbolique. Les sacs poubelles sont des sarcophages étanches et la décharge constitue un cimetière, sinon un purgatoire de la société gaspilleuse » (p.377). Les restes ouvrent alors sur les problématiques du dégoût, des affects, du minime, de l'informe.

Car aujourd'hui, au niveau des représentations sociales, le déchet induit du dégoût tant pour la déchéance qu'il inspire que pour l'ultralibéralisme qu'il représente. Si le producteur du déchet ultime le voit comme un aboutissement technologique, le riverain du déchet stocké le voit, au contraire, comme un échec : le début d'un programme sociétal au terme duquel il faut gérer tout ce que la société produit. Nos sociétés ont pour principe une croissance basée sur la relation production-consommation qui conduit inextricablement à accumuler les déchets, issus des excès de la société moderne (Bauman, 2009). Les attitudes de rejet d'un centre de stockage se comprennent alors également dans les perceptions liées au développement de la société de consommation.

Le problème du déchet est l'absence de valeur qu'on lui associe et la marginalisation des territoires à décharges. Ainsi un centre de stockage à proximité des habitations est absolument inacceptable. La question essentielle est que le déchet doit disparaître, ne plus être visible, cesser d'être, cesser d'exister (De Vos, 1998). Il suscite répulsion et expulsion des cadres de vie : les extrémités, les rebuts, les poubelles, le bas, les marges nous rappellent que les zones périphériques sont des espaces déconsidérés où l'on refoule les nuisances, les indésirables et les exclus (Houdayer, 2013). Les membres de l'ADSE associent le retour des déchets sur la commune comme un retour en arrière vis-à-vis de la Gadoue qu'ils ont combattue pendant un siècle, et une défaite du territoire comme de la société moderne. Ainsi peut-on lire sur le site internet de l'ADSE : « *Foulant et refoulant nos déjections modernes : Plastiques de toutes les couleurs (c'est moins triste !), Tuyaux grossiers et éventrés, sacs à la noirceur de l'enfer.... Et pour animer cet infernal ballet*

¹¹ Gaz provenant de la dégradation des matières fermentescibles.

¹² Renart le contrefait, 26483 ds T.-L

maléfique et mortifère, Une nuée de goélands argentés tentent vainement de couvrir de leurs cris le bruit mécanique »¹³.

2.2. Phase 2 de la résistance : 4 capitaux émergents

Chacun de ces 4 ressentis représente un motif d'engagement. Mis ensemble et s'inscrivant dans la durée, ils peuvent représenter la base de ce que nous nommons la *résistance éclairée* dans laquelle chaque sentiment se transforme, au fil du temps, en un capital (social, savant, patrimonial, politique). Nous rejoignons Nicholls, 2013, dans l'idée que c'est l'espace du conflit permet alors de transformer des émotions négatives comme la peur et l'isolement par l'espoir et la solidarité ; il est en ce sens le levier permettant la traduction des émotions en potentialités d'actions. La figure 4 présente une frise chronologique déroulant l'ensemble des différents événements en lien avec le projet de décharge, depuis l'installation de la Gadoue, jusqu'à l'annulation du projet. On constate que le capital social est le premier à se structurer (réseaux locaux, puis techniques et enfin associatifs). En lien avec le réseau technique émerge un capital savant important, en premier lieu scientifique (technologies d'enfouissement, contreexpertises) puis juridique et institutionnel (actions auprès de différentes institutions). Quant au capital patrimonial insufflé par l'attachement au lieu, il s'étoffe au fur et à mesure des années et des différentes manifestations organisées sur le territoire. Nous faisons l'hypothèse que c'est bien l'imbrication des capitaux sociaux, savants et patrimoniaux qui permettent au mouvement de développer un capital politique, lequel émerge après plusieurs années de mobilisation.

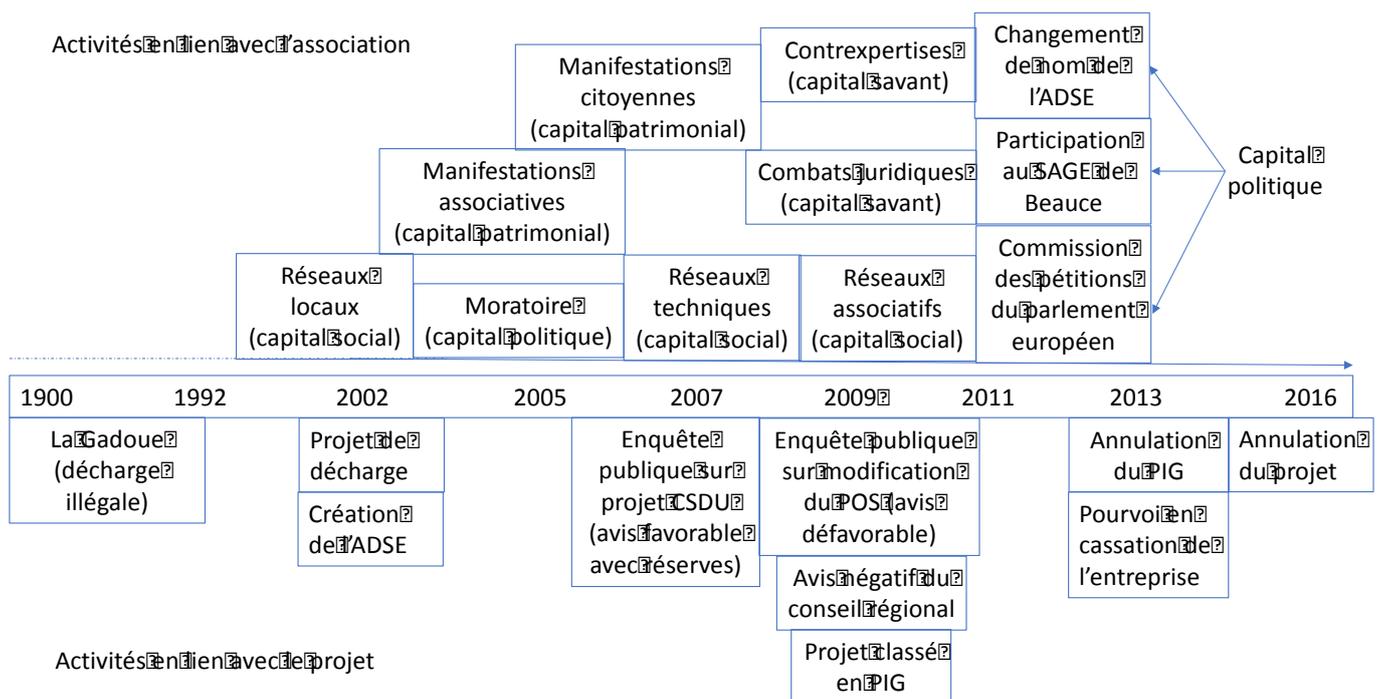


Figure 4 : Frise présentant l'évolution temporelle du mouvement d'opposition au projet de décharge à St-Escobille

a. La méfiance devient capital social

Sur notre cas d'étude, la méfiance envers les promoteurs privés et les pouvoirs publics a eu comme conséquence le rapprochement entre acteurs locaux, lesquels ne comptant plus sur les institutions, trouvent des ressources en eux-mêmes (Beck, 1992) en constituant un capital social. Le capital social est défini par

¹³ Poème composé par un adhérent de l'ADSE lors de la visite du CSDU de Soignolles (Seine et Marne), 2010.

les richesses des réseaux qui connectent entre eux les membres d'une société et les normes de réciprocité et de confiance qui en découlent (Putnam, 2000 ; Bourdieu, 1980). Sa production découle d'organisations sociales qui rendent possible la réalisation d'objectifs difficilement atteignables en dehors. En tant qu'« acteurs faibles », exclus des négociations (Sébastien, 2011), les riverains du projet d'aménagement se regroupent d'emblée pour lutter contre les « acteurs forts », ici les promoteurs du projet et acteurs décisionnaires. On verra que ce premier réseau local créé va se développer avec le temps et en interaction avec les autres capitaux pour tisser des liens à différentes échelles et avec différents groupes d'acteurs. Mais c'est bien la méfiance envers les *dominants* qui poussent les *dominés* à se regrouper, un mouvement social se définissant en premier lieu par l'identification d'un adversaire commun (Neveu, 2011 ; Simon & Klandermans, 2001), ici le promoteur privé. Cette méfiance partagée, la notion d'action collective renvoie ensuite à un *agir-ensemble intentionnel* (projet explicite des protagonistes) développé dans une logique de revendication ou de défense d'une *cause*: le capital social construit autour d'une cause vise à établir un « nouvel ordre de vie » qui peut viser à des changements profonds et être inspiré par le désir de résister à des changements (Blumer, 1946).

Le sentiment de méfiance envers les acteurs forts a initié un capital social important sur le territoire au travers notamment de trois réseaux sociaux. Le premier capital social établi dès la création de l'ADSE est un réseau local. St-Escobille abrite les agriculteurs beaucerons d'un côté, et les *rurbains* de l'autre, des habitants de la commune travaillant à Paris; deux mondes sans communication jusqu'alors, comme c'est le cas dans de nombreux villages agricoles situés dans la couronne parisienne jalonnée de zones-dortoirs. Le projet de décharge a amené à réunir ces deux populations qui ont dû collaborer dans une lutte commune. Ainsi lors des réunions hebdomadaires travaillent côte à côte élus de tous bords politiques, exploitants agricoles et citadins, des acteurs aux visions antagonistes et qui, sans la décharge, auraient eu peu de chance de se croiser et d'interagir.

Ce premier réseau en place prend contact avec une série d'experts afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'analyse des impacts de la décharge sur le territoire. D'abord, un avocat pour les aspects réglementaires, puis un hydrogéologue à propos des risques de pollution, suivi d'un médecin pour les aspects liés à la santé. Petit à petit, ces néophytes du déchet s'entourent des meilleurs experts et se noue alors un *réseau technique* autour de la lutte contre le projet de décharge.

Au niveau des impacts sur la faune et la flore, l'ADSE contacte plusieurs Associations de protection de la nature (APN) au niveau régional comme national, mais trouve au premier abord une fin de non recevoir. Les APN jugent que, quitte à créer une décharge, autant l'installer au cœur de la Beauce, zone déjà sinistrée pour la biodiversité. Comme le dit Chauvier (2013, p.24), « pour qu'il y ait souillure, il faut que le cadre à souiller soit éligible ». Pour les APN, la « zone insensible » qu'est la Beauce échappe à tous les critères d'éligibilité. Et pourtant, l'ADSE, à force d'explications finit par prouver à ses interlocuteurs qu'il ne s'agit pas là de riverains souhaitant conserver leur cadre de vie mais d'acteurs locaux assidûment mobilisés dans la démonstration de l'incongruité d'un ISDND en Essonne du sud. Ayant assis sa légitimité, l'ADSE a finalement reçu le soutien officiel de plusieurs APN sur ce dossier, sans toutefois aller trop loin dans les collaborations. En effet, quel paradoxe pour les APN de soutenir le paysan beauceron, le symbole même de l'agriculture intensive ; les antagonismes de valeur morale à propos de la gestion de la nature freinent les actions communes. « *Si des APN trop vertes adhéraient à l'ADSE, certains agriculteurs quitteraient l'association ; en même temps, certains écologistes sont odieux avec les Beaucerons. C'est l'occasion ici d'entamer le dialogue* ». Il s'agit là néanmoins d'un rapprochement entre deux mondes *a priori* antinomiques : l'écologie et la ruralité. Se crée alors un réseau dit *associatif*, auquel viennent rapidement s'adjoindre de nombreuses associations liées à la gestion des déchets ou à la protection de l'environnement en France mais aussi à l'étranger¹⁴. L'ADSE est d'ailleurs souvent sollicitée par d'autres associations dans le même cas pour leur transmettre son savoir-faire. « *On est dépassés par notre succès ! On a récemment aidé une association*

¹⁴ On recense sur le site internet de l'ADSE 42 références à des sites associatifs contre les centres d'enfouissement ou pour la qualité de vie, 9 sites de grandes associations de protection de la nature en France ainsi que des sites de lutte anti-décharge en Belgique, au Canada et aux Etats-Unis.

à annuler un projet de décharge ; à croire qu'on est plus efficace ailleurs que chez nous ; c'est sans doute ça l'anti-NIMBY ! [rires]».

Réseaux local, technique et associatif, tel est l'effet paradoxal de la décharge à St-Escobille: la méfiance envers certains acteurs s'est transformée en confiance envers d'autres, le projet ayant joué le rôle d'objet relationnel. La sociabilité, c'est-à-dire le plaisir éprouvé dans la participation à l'action commune, est un facteur poussant à l'engagement. Ici, l'émergence du capital social a renforcé le sentiment d'appartenance à la collectivité, a permis à l'association de rassembler davantage, d'asseoir sa légitimité et de se maintenir dans le temps.

b. La peur devient capital savant

Second résultat de notre étude : les peurs des militants se sont transformées en capital savant lequel peut être défini comme l'ensemble des connaissances acquises (scientifiques, vernaculaires ou institutionnelles) au cours du processus d'opposition. En lien avec le capital social (réseau technique), les militants ont dans un premier temps dialogué avec des experts afin de savoir si leurs peurs étaient scientifiquement fondées. Puis dans un second temps, ils se sont documentés de manière autonome, en se répartissant les thèmes de recherche au sein du collectif (géomembrane, biogaz, lixiviats, pathologie, etc), jusqu'à être en mesure de proposer des contreexpertises. Comme le dit Duclos, 1989, le rapport aux risques de la vie moderne est constamment marqué par une oscillation entre savoirs et peurs, et traversé par la différence nette entre savoirs et engagement de chacun dans le social.

Pour une partie importante de la littérature, lorsqu'il est question de conflits liés à l'aménagement du territoire, les citoyens doivent simplement s'en référer aux experts. S'opposer au processus technique et rationnel pour la sélection d'un site ou pour l'évaluation de risques signifie devenir un obstructionniste irrationnel et émotionnel (Breyer, 1993). D'autres chercheurs étudient ce qu'ils appellent la science citoyenne (Brown, 1992 ; Irwin, 1995), un capital savant émergeant où la société civile est proactive dans la mobilisation d'informations (Burningham, 2000). Quand les profanes acquièrent un capital savant important, ils sont en mesure de questionner les études fournies lors de l'étude d'impact en critiquant de manière scientifique les données, méthodologies et aspects techniques du projet (Schively, 2007). Comme à Love canal (Massachusetts, USA) ou à Woburn (New York, USA), les exemples s'accumulent où les militants prennent l'initiative d'identifier certaines pathologies, tester des hypothèses, générer des études lesquelles peuvent générer des contreexpertises, situations appelées « duels scientifiques » (Busenberg, 1999). C'est précisément ce qu'il s'est passé ici.

D'abord, l'ADSE met le doigt sur les *incertitudes radicales* associées aux décharges, comme les fuites de la géomembrane, laquelle cesserait d'être efficace comme barrière de contaminant entre 0 et 4 ans après l'installation (Rowe *et al.*, 2003); les écoulements de lixiviats toxiques, métaux lourds dissous par traitement anaérobie (Vilomet, 2000) ; l'évacuation de biogaz, principalement composé de méthane, très problématique pour le réchauffement climatique (Binder & Bramrud, 2001). En outre, l'association compile l'ensemble des études qui portent sur les pathologies touchant les riverains des centres d'enfouissement (Fielder *et al.*, 2000) : leucémies, cancers de la vessie et de l'estomac chez les adultes et anomalies de naissance chez les enfants. Elle montre que les décharges ont un impact évident sur la qualité de vie des riverains et sur les prix des logements situés à proximité (Bouvier *et al.*, 2000).

Ensuite, l'ADSE montre que le rapport fourni par l'industriel néglige le fait que le site projeté intègre une des ramifications de tête de la vallée sèche de la Louette. « *On s'est cotisés pour demander une contreexpertise au Bureau de recherches géologiques et minières, qui a découvert une zone de fracture sur le site, non évoquée par l'industriel, comme par hasard* ». L'association met ensuite le doigt sur des anomalies dans les mesures de perméabilité réalisées par l'entreprise et constate que l'étude d'impact se contente de survoler des enjeux cruciaux comme la présence de zones classées à proximité, d'espèces protégées (faune/flore), l'insertion paysagère, l'impact visuel, les nuisances olfactives et les vents dominants. Toutes ces lacunes scientifiques ont été dans un premier temps relevées par des profanes puis confirmées ensuite

par le bureau d'étude en charge du dossier (vidéo 1). « *Maintenant, on m'appelle Docteur ès Ordures quand j'arrive en réunion* ».

Vidéo 1 : film proposé par l'association, 2006

http://www.dailymotion.com/playlist/xcvls_David_Reverchon_divers/1#video=x4hibg

Les militants étudient également l'ensemble des technologies disponibles pour proposer des alternatives à la décharge. « *On découvre que construire une décharge au XXIe siècle est une aberration. Du coup on se renseigne sur la thermolyse, la combustion anaérobie, etc.* ». Parmi les différentes propositions de l'association, on trouve la biométhanisation à certaines conditions, la mise en place de petites unités de traitement à l'échelle communale, la stabilisation des déchets avant enfouissement, le tri des déchets par ballot, le développement des ressourceries et évidemment davantage d'obligations pour les industriels ainsi qu'une réduction globale de la production des déchets.

Au cours des démarches engagées pour contrer le projet, un savoir institutionnel et procédural se développe également. Le collectif apprend beaucoup sur l'existence, le rôle et le fonctionnement des institutions gravitant autour du dossier, débrouille les compétences des divers niveaux électifs, des administrations et de leurs services techniques. Ils ont ainsi développé et mobilisé un panel de connaissances à la fois scientifiques, politiques et procédurales concernant les centres d'enfouissement, et plus largement sur la gestion des déchets en France et en Europe. L'ADSE participe à toute conférence sur le thème des déchets ayant lieu en France et en profite pour interpellier les scientifiques sur le sujet. « *On revient d'un colloque au Muséum avec lequel l'industriel collabore pour promouvoir la biodiversité ! Un comble ; on les a interpellés mais ils nient en bloc* ».

Finalement, les militants amènent leurs subjectivités, valeurs, mémoire et expériences à propos du territoire concerné, lesquels s'avèrent essentiels dans la construction d'un projet sur un lieu (Ellis *et al*, 2007 ; Faburel & Chevallier, 2015). Initié par les craintes, le capital savant mobilisé par les militants intègre deux types de connaissances : les savoirs acquis (connaissances technico-scientifiques et juridico-administratives) et les savoirs vernaculaires (expertise du quotidien, expérience du lieu) (Barbier & Waechter, 2001). C'est l'association des deux qui fait de l'acteur local un interlocuteur légitime à proposer des « expertises profanes » (Doidy, 2003).

c. Le dégoût devient capital patrimonial

A St-Escobille, le sentiment de dégoût des riverains se mue en capital patrimonial : la possible dégradation de leur espace conduit à sa réappropriation. Nous appelons capital patrimonial l'ensemble des attachements au territoire dans l'espace (la nature) et dans le temps (la tradition). Le capital patrimonial est dérivé du concept d'attachement au lieu, un phénomène complexe qui souligne un lien émotionnel fort entre des individus et des lieux familiers (lieux de vie, de vacances, de mémoire, de famille (Altman & Low, 1992). Un attachement au lieu incorpore des sous-dimensions sociales et physiques (Hidalgo & Hernandez, 2001) et conduit à des actions individuelles et collectives (Manzo & Perkins, 2006). Répulsion et attachement : deux sentiments opposés mais en interrelation. La perspective d'un territoire souillé (répulsion) induit une patrimonialisation du territoire (attachement), lequel se construit sur deux plans (social et spatial).



Figure 5 : affiche d'une soirée organisée par l'association, 2007

Il est intéressant de noter dans un premier temps les implications sociales de ce sentiment de dégoût. L'ADSE commence par organiser de nombreuses manifestations en tous genres afin de rassembler autour de la décharge : soirées à thèmes, diffusion de films, concerts, ventes aux enchères, journées du patrimoine, débats, repas dansants, etc (figure 5). Des soirées sont organisées sur l'histoire de Beauce et notamment sur le thème des Gadoues de St-Escobille où de nombreux intervenants témoignent à propos de l'ancien dépotoir illégal. « *Les rats attaquaient les chevaux et on voyait des feux spontanés partout. On ne peut pas revivre ça.* » Une chanson (figure 6) et douze poèmes (figure 7) sont également composés par les adhérents à propos de la Beauce et de la décharge, afin de communiquer sur leur dégoût envers la décharge et sur leur attachement envers la Beauce. Comme le dit Trom, 2001, c'est à l'occasion de moments où nous nous indignons d'une menace d'altération de notre environnement familier et souhaitons protester contre elle que nous manifestons le souci d'invoquer notre attachement aux objets du territoire. Dans ces situations, nous sommes contraints de nous exprimer sur les qualités du paysage, du territoire, et de faire ainsi partager une manière de se rapporter visuellement au monde environnant. Les attachements originellement intimes et isolés deviennent alors collectifs. Pour tenter de s'imposer comme porte-parole légitimes des valeurs de l'espace à préserver, les habitants ont à construire une vision communicable de leur expérience sensible et les valeurs attachées à des lieux deviennent des éléments d'argumentation. Concernant la Beauce, grande région céréalière sans atout touristique, il s'agit d'un territoire dont on ne parle pas, ou alors en mal. Mais la menace de dégradation via le projet de décharge conduit à célébrer ce territoire. Les membres de l'ADSE ont d'abord ancré leur attachement au territoire, puis ont réussi à le transmettre à d'autres acteurs, en présentant « leur Beauce » différemment des clichés habituels. Selon Bell *et al.* (2013) les liens aux paysages ne relèvent pas seulement d'une appréciation esthétique ou visuelle mais reflètent l'expérience du « vivre ici ». « *Elle est quand même belle la plaine ; on doit plus communiquer sur le territoire car notre Beauce, c'est une mal-aimée, à tort.* »

Explorons dans un second temps les implications spatiales de l'attachement au lieu, lesquelles reposent sur l'accumulation de savoirs à propos des entités aimées sur le territoire et sur la proposition d'actions de préservation d'entités territoriales ou plus globales. A St-Escobille, on l'a vu, les militants ont développé un capital savant important, à propos des techniques de gestion des déchets mais également à propos du territoire de Beauce lequel a été revisité dans son histoire, ses enjeux, ses atouts et défauts. Cette nouvelle patrimonialisation conduit à des effets rebonds comme la défense du busard cendré ou des zones humides délaissées du territoire ; ainsi qu'à la découverte d'un site gallo-romain sur la commune. La patrimonialisation permet ainsi d'établir un lien entre des entités relevant de mondes *a priori* assez éloignés (éléments du patrimoine naturel, paysager, historique, générations présentes et futures) et ainsi de construire un ensemble composite, défendable selon plusieurs perspectives, ancré dans « la matérialité du monde » (Trom, 1999), donc mieux à même de résister à l'évidence institutionnalisée de l'intérêt général et de la rationalité des choix. Les aménités territoriales ou singularités naturelles deviennent des emblèmes d'un monde à défendre ; on assiste alors à la « généralité des singularités ».

Selon Bobbio & Melé, 2016, la force des mouvements contre les infrastructures de déchets dérive de cet ancrage territorial. En Beauce, *via* la menace sur les entités aimées, les attachements localisés et isolés ont pu se révéler collectivement et territorialement ce qui a conduit à une mobilisation collective autour d'un capital patrimonial. Par le développement d'actions sociales et spatiales autour de celui-ci, l'attachement local s'est mué en attachement plus global permettant une montée en généralités. Même si cette montée en généralités peut initialement être stratégique (Bell et al, 2013 ; Cirelli, 2016), nous faisons l'hypothèse qu'elle engendre dans tous les cas des avancées en termes de dialogue et de propositions politiques. Nous soutenons donc que l'attachement au lieu peut représenter le substrat nécessaire à l'émergence de mobilisations collectives porteuses d'un intérêt territorial (Jobert, 1998), à des figures politiques et morales du bien commun. C'est ce que Thévenot, 2006, appelle le régime du proche, traduisant des engagements dits familiaux, c'est-à-dire des investissements politiques personnalisés à partir d'attaches à des objets proches et intimes. A St-Escobille, l'ancrage local du mouvement participe au passage du NIMBY à la résistance éclairée : les acteurs en réinvestissant leur territoire se sont ouverts aux problématiques similaires ailleurs. Le projet de décharge constitue un élément perturbateur qui fait (ré)exister le territoire local et sert d'analyseur de l'implicite territorial, lequel symbolise la volonté de *vivre ensemble*.

Comme cela transparaît dans toute forme d'action collective, on aborde l'articulation entre l'identité individuelle et collective et entre différentes temporalités d'appropriation, du plus durable au plus précaire. L'attachement au lieu est une réponse socialement et spatialement construite, qui implique un lien fort au lieu, jusqu'à ce que le lieu devienne partie de l'identité de l'individu (Sébastien, 2016). Le capital patrimonial engendre une identité par le territoire, c'est-à-dire la contribution d'un lieu érigé en territoire à la formation d'une identité personnelle (Debarbieux, 2007). À partir de cette appropriation identitaire du lieu, c'est la possible dégradation des entités aimées qui a poussé les acteurs à se rassembler autour d'elles, à se documenter à leur propos et plus largement et à proposer des alternatives au niveau local, puis régional et aujourd'hui sur le plan national. La répulsion première à l'arrivée de déchets sur la commune a ainsi redonné un sentiment d'appartenance des acteurs à cet espace au travers de la constitution d'un capital patrimonial. Pour les habitants mobilisés dans un conflit pour la protection de l'espace proche de leur lieu de vie, celui-ci représente un moment de territorialisation, au sens de la définition d'une appartenance territoriale, d'identification et d'utilisation stratégique des valeurs qui peuvent être liées à certains espaces (Melé, 2003).



NON AUX DECHARGES EN BEAUCE

(Chant sur l'air de : « auprès de ma blonde »

PRÈS DE NOTRE VILLAGE
LES BLÉS ONT BIEN MÛRI } bis
LES PERDRIX ET LES GAILLES
VIENNENT Y FAIRE LEUR NID.

Refrain

NOTRE BELLE PLAINE
NOUS L'AIMONS, L'AIMONS, L'AIMONS,
NOTRE BELLE PLAINE N'EST PAS UN' POUBELLE !

MAIS AU BOIS DE L'ÉPREUVE } bis
SIT A VEUT ENTASSER
DES ORDURES DÉGÔTANTES
QUI PARTOUT VONT POLLUER.

NOUS N' LES LAISS'ONS PAS FAIRE : } bis
NOUS VOULONS PRÉSERVER
NOTRE NAPPE PHRÉATIQUE
QU'ILS RISQUENT DE POLLUER.

NOUS NE SOMMES PAS DUPES } bis
DE TOUT' LEURS GARANTIES.
LEURS BÂCHES ET MÊM' L'ARGILE
PEUVENT BIEN SE PERCER !

QUANT À LEURS BIOGAZ } bis
À L'ODEUR D'ŒUFS POURRIS
CE N' SONT PAS LEURS TORCHÈRES
QUI VONT TOUTS LES BRÛLER

OUI, C'EST POUR NOS ENFANTS } bis
QUI SONT À NOS CÔTÉS
OUI, C'EST POUR NOS ENFANTS,
QUE NOUS VOULONS LUTTER !

Mario Jo MAZURE



Figure 6 : paroles d'une chanson sur le projet de décharge, 2004

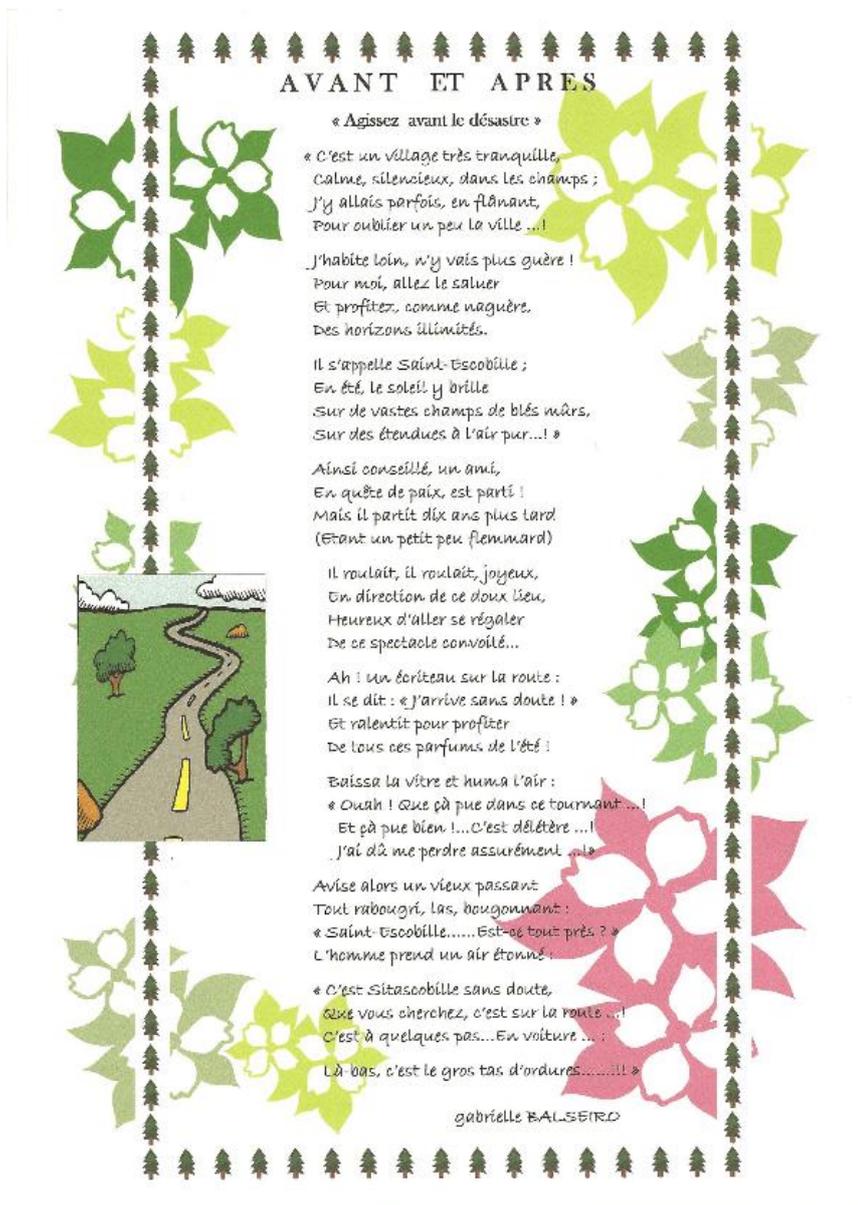


Figure 7 : poème sur le thème de la décharge à St-Escobille, 2007

d. L'injustice devient capital politique

Enfin nous soutenons que le sentiment d'injustice (spatiotemporelle, socioenvironnementale et institutionnelle) peut se muer en capital politique, lui-même en appui sur les autres types de capitaux. Le capital politique peut être défini comme la capacité d'un acteur à se positionner sur la scène politique, basée sur sa crédibilité (apports de connaissances valides), sa pertinence (réponse à des besoins dans les sphères décisionnelles) et sa légitimité (représentativité de l'acteur sur le territoire)¹⁵. Pour citer Neveu, 2011, un mouvement prend une charge politique lorsqu'il fait appel aux autorités politiques pour apporter, par une intervention publique, la réponse à une revendication. Les militants agissent alors en tant que membres de groupes sociaux et non plus à titre individuels ; c'est là qu'une identité politique collective émerge (Simon & Klandermans, 2001).

Selon Bourdieu (1980), la conquête d'un capital social demande la constitution et l'entretien d'un « réseau durable de relations » qui peut se transformer en capital politique. Nous soutenons que le capital social est nécessaire mais non suffisant pour se transformer en capital politique ; ce sont les capitaux savant et patrimonial qui permettent au capital social de se muer en capital politique (Sébastien, 2017). C'est ce qui s'est produit à St-Escobille où l'ADSE mobilise ces différents capitaux d'abord pour s'opposer au projet puis pour étudier les alternatives et faire des propositions au niveau local, puis régional et aujourd'hui sur le

¹⁵ Ce capital politique se rapproche de ce que certains nomment le capital militant, voir Matonti F et Poupeau F, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004/5 no 155, p. 4-11.

plan national. Le passage à l'action collective suppose un travail sur les représentations qui donne un langage au mécontentement (Neveu, 2011). On a vu précédemment que l'association des capitaux sociaux, savants et patrimoniaux avaient doté la protestation de ce langage, lequel permet de transformer le malaise vécu en injustice et le légitimer au regard d'un système de normes et de valeurs. C'est l'étape fondamentale avant toute proposition politique.

Le premier acte de positionnement politique de l'ADSE, et donc de montée en généralités, survient en 2005, lorsque l'association rédige un « Moratoire sur les déchets d'enfouissement et de stockage de déchets ultimes », qu'elle diffuse à l'ensemble des acteurs du territoire, aux institutionnels, aux élus et aux associations. Le moratoire a reçu un écho favorable dans la région, ce qui a encouragé les membres à persévérer. En second lieu, les acteurs locaux ciblent nombre de contradictions avec le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, le Plan de Gestion des Déchets du Bâtiment, l'Agenda 21 départemental, le Plan de Déplacement Urbain et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce. *« Pendant le dossier SAGE, je dormais 2h par nuit. On souhaite y intégrer une norme sur l'entrepôt de déchets mais ce n'est pas évident de maîtriser toutes les procédures à suivre (...) On va aussi faire partie de la Commission locale d'information et de surveillance du projet à Etampes pour proposer une remunicipalisation de la gestion des déchets. Ya du boulot ! ».*

Autre point marquant la constitution du capital politique : la préparation de l'enquête publique, laquelle se solda en 2009 par un avis défavorable au projet de modification du plan d'occupation des sols (autoriser un centre d'enfouissement sur des zones agricoles)¹⁶. Une victoire de courte durée pour l'ADSE car le préfet demande dans la foulée que la décharge soit classée Projet d'intérêt général (PIG), contre l'avis des associations, des élus de tous échelons et de la Région Ile de France, compétente en matière de planification d'élimination de déchets. L'ADSE effectue un recours et la Cour administrative d'appel de Versailles annule l'arrêté préfectoral de PIG en novembre 2013. Mais l'industriel récidive avec un pourvoi en cassation, que le Conseil d'Etat juge recevable et qui demande ainsi à cette même cour de statuer à nouveau. *« Et c'est reparti pour un tour ! L'administration, le préfet et l'industriel nous font tourner en bourrique ; ils veulent nous avoir à l'usure. On a gagné plusieurs batailles mais pas encore la guerre apparemment; heureusement qu'on a les nerfs solides. Comment un projet d'intérêt général peut-il être imposé par un seul homme ? Comment dit-on, un oxymore, c'est ça ? ».* L'ADSE est pourtant soutenue officiellement par 27 élus toutes échelles confondues, 145 communes sur plusieurs départements, 11 groupements agricoles et 43 associations (figure 8 ; vidéo 2). Pour les militants, il s'agit d'un déni de démocratie où l'industriel et le préfet veulent à eux seuls imposer cette décharge coûte que coûte contre l'avis de tous. *« Il y a une énorme différence entre les élus qui nous soutiennent et l'administration qui nous freine. On est indignés ».*



Figure 8 : manifestation à Evry, 2009

Vidéo 2 : manifestation contre le PIG, Etampes, 2009

https://www.youtube.com/watch?v=le_jhRH06jU

Les membres de l'ADSE souhaitent une politique qui place le citoyen au cœur du système selon un schéma équilibré et de proximité, de nature à créer un effet de conscientisation des enjeux locaux. La présidente de

¹⁶ Plus de 500 courriels et lettres ont été enregistrés à la mairie de Saint-Escobille où 21 registres de 80 pages ont été remplis.

l'ADSE est d'ailleurs allée défendre ce propos à la Commission des Pétitions du Parlement Européen en mars 2011 ; le dossier enregistré doit aboutir à une enquête pour voir si la France suit bien les prérogatives européennes en matière de gestion des déchets. L'ADSE a également effectué deux recours au Conseil d'Etat pour faire annuler un décret sur la gestion des déchets suite au Grenelle et l'autre sur le durcissement des statuts pour les APN. « *Nous ne sommes pas des Nimbistes ; on ne peut pas s'opposer à la décharge sans faire de propositions. Cette lutte nous a ouvert les yeux sur tous les problèmes environnementaux auxquels font face les acteurs locaux. Maintenant qu'on les connaît, on est obligés d'agir* » (vidéo 3). Comme Batel & Castro, 2015, ou Bobbio & Melé, 2016, nous montrons que les postures, stratégies, et arguments des militants évoluent dans le temps. Le capital politique ainsi créé se caractérise par cinq indicateurs : des propositions alternatives au projet de décharge, des propositions démocratiques (au sein du fonctionnement de l'association mais aussi auprès des instances institutionnelles régionales et nationales), un élargissement des thématiques (des techniques d'enfouissement à la gestion des déchets, aux enjeux de santé, au rôle du monde associatif dans les décisions, etc), un élargissement des échelles concernées (du local au niveau européen), une vision à long terme (de l'association et du territoire).

Vidéo 3 : reportage sur le projet de décharge à St-Escobille, EELV, 2011

<https://www.youtube.com/watch?v=2xpDpKG-9uA>

Lascoumes (1994) souligne que plus une association semble avoir été créée en réaction à une mesure ponctuelle, plus courte sera son existence. *A contrario*, plus une association défend des causes diverses et dispersées géographiquement, plus elle s'inscrit dans la durée et ainsi apparaît altruiste, objective et dévouée à l'intérêt général (Trom, 1999). L'ADSE a basculé de la première catégorie à la seconde grâce à sa montée en généralités : acronyme initial en 2002 d'Association de Défense de St-Escobille (100 membres), l'ADSE devient en mai 2011 l'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement (1000 membres). « *Une association créée pour lutter contre un projet se dissout après. Vu la connaissance acquise au niveau juridique et technique, et les problèmes similaires partout en France, ça serait dommage de s'arrêter là. Donc à l'ADSE, on veut durer dans le temps. Même le projet annulé, on continue* ». Toujours selon Lascoumes (op.cit.), « le référent principal de l'action associative [est] le besoin démocratique de participer aux décisions d'aménagement. On peut rapporter cet engagement à une modification profonde ayant trait à l'émergence du citoyen responsable ». Comme à St-Escobille, le sentiment d'injustice peut alors se transformer en capital politique ; le front de refus devient force de proposition. C'est la combinaison de ces quatre capitaux qui crée la « résistance éclairée ».

3. Le déchet, matière à discussion

Parmi les conflits environnementaux contemporains, ceux associés aux déchets sont les plus virulents car ils suscitent le plus souvent chez les acteurs locaux quatre types de sentiments simultanés : l'injustice (inégalités spatio-temporelles et socio-environnementales subies) ; la peur (craintes liées à l'environnement et à la santé) ; la méfiance (envers les porteurs de projet comme l'Etat) ; le dégoût (le déchet symbole de déchéance et de surconsommation). D'autres problématiques comme l'éolien ou le ferroviaire induiront chez les riverains tantôt l'un, tantôt l'autre de ces sentiments. Nous soutenons ici que c'est l'imbrication des quatre ressentis ainsi que leur inscription dans le temps qui permettent d'atteindre ce que nous nommons résistance éclairée. En effet, nous montrons que la méfiance se meut en capital social (mise en place de différents réseaux) ; la peur en capital savant (mobilisation de savoirs vernaculaires, scientifiques, politiques et procéduraux pour proposer des expertises profanes) ; le dégoût en capital patrimonial (réappropriation de l'histoire locale ; nouveaux attachements territoriaux) et l'injustice en capital politique (proposition d'alternatives ; montée en généralités du mouvement). La résistance éclairée (par ces quatre capitaux) redessine le paysage socio-spatial à l'échelle du territoire d'abord puis plus largement. Une des spécificités des luttes contre les infrastructures de gestion des déchets est qu'elles ont été les premières à dévoiler les méfaits environnementaux d'une société industrielle et consumériste, en élargissant d'emblée les

thématiques abordées (Rootes & Leonard, 2009). Hird, 2013, précise que la question des décharges spécifiquement permet de nous questionner sur nous-mêmes, sur nos relations sociales, sur notre rapport à l'environnement et à la société en générale. Ce faisant, la notion d'intérêt général et ses porteurs institutionnels s'en trouvent bouleversés. Comme le dit Barbier (2005), l'insertion harmonieuse des activités dans l'environnement se jouait d'abord en petit cercle dans la « région élevée de l'intérêt général », avant de redescendre, pour de modestes ajustements, dans l'enfer des intérêts particuliers. La généralisation et la virulence des conflits montre à quel point ce modèle paraît à bout de souffle : ici des opposants souhaitent redéfinir collectivement l'intérêt général et ne plus en laisser le monopole aux seuls élus. La protestation devient controversée, où il s'agit d'engager une discussion sur la composition du monde commun que l'on veut construire. Les militants deviennent des porte-parole légitimes d'intérêts qui les dépassent, et l'opposition entre intérêt général et intérêt particulier qui apparaissait évidente hier, s'efface devant une égalisation d'intérêts territoriaux légitimes (Jobert, 1998 ; Gibson, 2005).

Alors que faire ? Malgré le fait que la question des déchets intéresse peu les sciences sociales (Le Dorlot, 2005), on trouve néanmoins dans la littérature deux grandes tendances : axer sur le spatial pour les uns ; sur le social pour les autres. Ainsi pour les premiers, il s'agit de réinvestir la notion de territorialité, une question évacuée par la société industrielle, mais qui revient d'elle-même à très grande vitesse avec des problématiques comme l'enfouissement de déchets. Pour nos sociétés modernes, l'ensemble des déchets doivent être scrupuleusement évacués loin des centres économiques, condition clé de notre civilisation (Freud, 2010). Les gouvernements, basés sur des analyses coûts-bénéfices, transforment le problème en question de procédure et minimisent les coûts pour prendre des décisions. Mais c'est plus l'existence de la décharge qui pose problème, que l'endroit où l'on va l'installer ou la manière dont on va le faire (De Vos, 1998). Selon Ostrom, 1999, des arrangements locaux ont souvent permis de solutionner des problématiques de ressources communes, et c'est ce que réclament les citoyens. Ils occupent un territoire qui leur est propre et s'opposent à une décision d'extraterritorialité, n'étant pas à la source d'une pollution imposée de l'extérieur. Quels outils préconiser pour faire émerger un débat spatialisé ? Certains auteurs travaillant sur la ville durable, recommandent l'autonomie territoriale pour mettre fin aux oppositions ville-campagne, à partir de notions telles que l'éco-cycle urbain durable ou l'urbanisme réticulaire (Coutard & Rutherford, 2009). Baser la réflexion sur les déchets à partir du principe de proximité permet de définir un territoire d'appartenance et donc d'acceptation des nuisances résultant de l'élimination de « nos » déchets (Rocher, 2006). D'autres proposent la constitution d'un pays d'agglomération comme un moyen d'élaborer un projet de développement à l'échelle des aires urbaines. Le pays offre un espace de coordination des acteurs et d'articulation des décisions à différentes échelles. Précisément parce qu'il favorise l'adaptation locale des décisions prises en fonction de contexte extérieur (Talbot, 2006), il rend possible une convergence d'intérêts entre des acteurs dotés et sous-dotés et entre acteurs de territoires distincts mais interdépendants (Serrano, 2011). Il s'agit là de favoriser la construction d'une « politique du proche » (Thévenot, 2006), autrement dit, de prendre en compte la dimension territoriale des déchets, largement absente des filières de gestion, au travers de nouveaux cadres basés sur l'économie circulaire (Durand *et al*, 2016).

L'autre perspective pour résoudre les conflits territoriaux liés aux déchets s'inscrit dans le social. Les auteurs proposent de passer de la confrontation à la collaboration dans les processus d'aménagement, avec une rationalité délibérative (plutôt que technique) comme base de décision environnementale (Owens, 2004), et une concertation inscrite tout au long du processus d'aménagement et au plus près des communautés (Bobbio & Melé, 2016). Les apports du profane dans les décisions liées à l'aménagement du territoire sont depuis longtemps reconnus : évaluation sociale informelle des techniques, garde-fou démocratique contre des projets aberrants ; prise en compte des intérêts de tous ceux faisant valoir un point de vue différent sur la réalité, etc (Cambrosio & Limoges, 1991 ; Stengers, 1997). Néanmoins, les consultations publiques organisées tant par le secteur privé qu'institutionnel sont encore en général des simulacres de démocratie déplorés par de nombreux auteurs, comme Devine-Wright (2010) ou Barbier & Larrue (2011). *In situ*, malgré les avancées des réflexions dans le domaine, dans un contexte post-moderne

général de défiance, ces procédures de concertation font toujours l'objet d'une certaine distanciation de la part des opposants qui les considèrent comme fermées et pré-établies (Bobbio & Melé, 2016) : une version symbolique de la concertation où les *acteurs forts* refusent la redistribution d'une partie du pouvoir de décision aux *acteurs faibles* du territoire (Sébastien, 2011). Si les critères techniques sont fondamentaux, le fait incontournable est qu'un tel projet d'implantation doit être accepté par les élus concernés et par la population au-travers d'une réelle co-écriture d'un diagnostic partagé et non d'une simple consultation. Si participation il doit y avoir, son objectif doit être affiché et partagé, elle doit se centrer sur la question du conflit, plutôt que le consensus, (Mouffe, 2016 ; Dziedzicki, 2015) et celle-ci doit tenir compte des valeurs, du patrimoine, des perceptions des risques et des incertitudes (Burningham, 2000). L'idée est alors de générer de nouveaux rapports entre l'expertise, l'exercice de la démocratie et la décision publique, autrement dit d'instaurer une gouvernance de confiance mutuelle.

L'installation d'un centre d'enfouissement ne peut être abordée qu'éthiquement et politiquement car un tel projet questionne notre vulnérabilité face aux déchets et concerne tout le système socio-économique dans lequel elle s'ancre. On y retrouve la distance qui sépare l'espace urbain et l'espace rural, l'activité industrielle et l'activité agricole, le temps court et le temps long, les savoirs profanes et experts, les représentations entre acteurs. A St-Escobille comme ailleurs, entrer en conflit ne signifie pas seulement s'opposer ; c'est un vecteur d'intégration du citoyen à l'action administrative et au processus de décision publique locale. La lutte contestataire devient un mode potentiel de politisation des problèmes publics et ces *collectifs hybrides* reconfigurent les qualités politiques des espaces. Les mouvements associatifs identifient et répondent aux besoins d'une communauté, tout en instituant progressivement de nouvelles formes de gouvernance des espaces et des ressources locales (Blanc *et al*, 2017). Lors de mobilisations environnementales, le territoire peut devenir opérateur social de capacitation dans la production de sens géographiques (Faburel & Chevallier, 2015). Les conflits d'aménagement construisent ainsi des scènes locales qui, bien que réduites et circonscrites, posent des questions politiques. Nous avons affaire ici à un travail politique au sens fort, de représentation et de confrontation sur projets, que nous nommons « résistance éclairée ». Reste aux acteurs institutionnels de se saisir de ces différents capitaux afin qu'un apprentissage puisse avoir lieu, lequel conduise à de nouvelles politiques des déchets plutôt qu'à une cristallisation des positions.

Bibliographie

ADEME, 2016, *Déchets, chiffres clés, édition 2016*, Editions Ademe.

ALTMAN, I., LOW, S., 1992, *Place Attachment*, New York, Plenum Press.

BAHERS JB, 2014, « Métabolisme territorial et filières de récupération-recyclage », *Développement durable et territoires*, 5(1), Ecologie industrielle et économie de fonctionnalité.

BARBIER R., 2005, « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs. Réflexions à partir de la gestion des déchets », in Terreaux JP., *Economie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Editions Cemagref, Antony, p.129-144.

BARBIER R., WAECHTER V., 2001, « Débats autour d'une décharge », *Annales des Ponts et Chaussées*, 97, p.48-53.

BARBIER, R., LARRUE, C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape », *Participations*, (1), p.67-104.

BATAILLE G., 1967, *La Part maudite*, Minuit, Paris.

BATEL S., CASTRO P., 2015, "Collective Action and Social Change: Examining the Role of Representation in the Communication between Protesters and Third-party Members", *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 25(3), p.249-263.

BAUMAN Z., 2001, *Excess, An obituary, parallax*, 7(1), p.85-91.

BECK, U., 1992. *Risk society: Towards a new modernity*, 17, Sage, Londres.

- BELL, D., GRAY, T., HAGGETT, C., SWAFFIELD, J., 2013, "Re-visiting the 'social gap': public opinion and relations of power in the local politics of wind energy", *Environmental Politics*, 22(1), p.115-135.
- BERTRAND JR., 2003, *De la décharge à la déchetterie, question de géographie des déchets*, Rennes, PUR.
- BINDER M., BRAMRUD T., 2001, "Environmental impacts of landfill bioreactor cells in comparison to former landfill techniques", *Water Air and Soil Pollution*, 29, p.289-303.
- BLANC, N., CANABATE, A., DOUAY, N., ESCOBAR, A., PADDEU, F., 2017. "Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires: le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Ile-de-France ». *VertigO*, 17(2).
- BLUMER, H., 1946, "Collective Behavior", in Lee AM., *A new outline of the principles of sociology*, New York, Barnes & Noble.
- BOBBIO, L., MELE, P., 2016, « Conflits et concertation dans la localisation des infrastructures de gestion des déchets », in Bobbio L., Melé P., Ugalde V., *Entre conflits et concertation, gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, ENS Editions, p.237-259.
- BOURDIEU P., 1980, *Le Sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. Le sens commun.
- BOUVIER R.A., HALSTEAD J.M., CONWAY K.S. AND MANALO A.B., 2000, "The effect of landfills on rural residential property values : some empirical evidence", *The Journal of Regional Analysis and Policy*, 30 (2), p.23-37.
- BREYER, S. 1993, *Breaking the Vicious Circle: Toward Effective Risk Regulation*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- BRION, DJ., 1991, *Essential industry and the NIMBY phenomenon*, New York: Quorum Books.
- BROWN, P., 1992, "Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination: Lay and Professional Ways of Knowing", *Journal of Health and Social Behavior*, 33 (3), p.267-281.
- BUCKET N., 2012, « Trajectoires institutionnelles et implications citoyennes dans la gestion des déchets ménagers », in LeBozec A., Barles S., Buclet N., Keck G., *Que faire de nos déchets ménagers ?* Versailles, éditions Quae, p.61-99.
- BURNINGHAM, K., 2000, "Using the language of NIMBY: a topic for research, not an activity for researchers", *Local Environment*, 5 (1), p.55-67.
- BUSENBERG, G., 1999, "Collaborative and adversarial analysis in environmental policy", *Policy sciences*, 32(1), p.1-11.
- CAMBROSIO A., LIMOGES C., 1991, "Controversies as Governing Processes in Technology Assessment", *Technology Analysis & Strategic Management*, 3 (4), p.377-396.
- CHAUVIER E., 2013, « L'oiseau et la baie vitrée. Anthropologie des déchets dans une zone périurbaine pavillonnaire », *A contrario*, 1(19), BSN Press, p.17-33.
- CIRELLI C., 2016, « La gestion conflictuelle des déchets en Isère : entre blocage de la décision et mobilisations locales », in Bobbio L., Melé P., Ugalde V., *Décider en situation de conflit. Gestion des déchets et actions publiques*, ENS Editions, p.51-82.
- COUTARD O., RUTHERFORD J., 2009, « Les réseaux transformés par leurs marges: développement et ambivalence des techniques "décentralisées" », *Flux* n°76-77, p.6-13.
- DAGOINET F., 1997, *Des détritiques, des déchets, de l'abject*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo.
- DALTON R., 2004, *Democratic challenges, democratic choices: The erosion of political support in advanced industrial democracies*, Oxford, UK: Oxford University Press.
- DE VOS R., 1998, « Gestion des déchets: question d'institutions démocratiques ou question d'industrialisation », *Nature Sciences Sociétés*, 6(3), p.48-54.

- DEAR M., 1992, "Understanding and overcoming the NIMBY syndrome", *Journal of the American Planning Association*, 58, p.141-149.
- DEBARBIEUX B., 2007, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'Espace géographique*, 35(4), p. 340-354.
- DEVINE-WRIGHT P., 2010, "From backyards to places: Public engagement and the emplacement of renewable energy technologies", in Devine-Wright P., *Renewable Energy and the Public: from NIMBY to Participation*, London: Earthscan, p.57-74.
- DOIDY E., 2003, « Faire entendre la voix des usagers dans les concertations environnementales », *Sociologies pratiques*, 7, p.49-64.
- DOUGLAS M., 1992, *De la Souillure, Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, Paris.
- DUCLOS D., 1989, *La Peur et le savoir. La société face à la science, la technique et leurs dangers*, Paris, La Découverte, coll. Sciences et Sociétés.
- DURAND M., BAHERS JB, BERAUD H., 2016, "Vers une économie circulaire... de proximité? Une spatialité à géométrie variable », *Déchets science et techniques*, 71.
- DZIEDZICKI J.M., 2015, « Quelles réponses aux conflits d'aménagement? De la participation publique à la concertation », *Participations*, (3), p.145-170.
- ELLIS G., BARRY, J. AND ROBINSON, C., 2007, "Many ways to say 'no', different ways to say 'yes': applying Q-methodology to understand public acceptance of wind farm proposals", *Journal of environmental planning and management*, 50(4), p.517-551.
- EMELIANOFF C. 2006, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? », *Espaces géographiques et Sociétés* 25, p.35-43.
- FABUREL G., 2010, « Inégalités et justice environnementales », in Coutard O., Lévy JP., *Ecologies urbaines*, Economica, coll. Anthropos, p.214-236.
- FABUREL, G., CHEVALLIER, K., 2015. « L'intérêt des expérimentations participatives pour les savoirs de l'environnement et des paysages. Le cas des grands projets d'équipement », *Lien social et Politiques*, (73), p.95-115.
- FIELDEL B., 2010, *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat, Aménagement, Tours, Université François Rabelais, 651 p.
- FIELDER, H.M.P., POON-KING, C.M., PALMER, S.R., MOSS, N., AND COLEMAN, G., 2000, "Assessment of impact on health of residents living near the Nanty-Gwyddon landfill site: retrospective analysis", *Br. Medicine Journal*, 320, p.19-22.
- FREUD S., 2010, *Civilization and its discontent*, Eastford, CT: Martino Publishing.
- FRIAS, A., 2004, "La symbolique des déchets L'impur, le sauvage, la mort", In Héritier F., Xanthak M., *Corps et Affects*, p. 367-380.
- FUNTOWICZ S., RAVETZ J., 1990, *Uncertainty and Quality in Science for Policy*, Kluwer, Dordrecht.
- GADREY, J. 2009, « Les inégalités Écologiques », *Cahiers français*, 351, Inégalités économiques, inégalités sociales, p.60-63.
- GAUSSIÉ N., 2007, "Gravitational perspectives in garbage dump siting", *Annals of Regional Science*, 41, p.657-672
- GIBSON, TA., 2005, "NIMBY and the civic good", *City and Community*, 4(4), p.381-401.
- HAGGETT, C., 2010, "Why not NIMBY? A response, reviewing the empirical evidence", *Ethics, Place, and Environment*, 13 (3), p.313-316.

- HARPET, C., 1999, *Du déchet: philosophie des immondices: corps, ville, industrie*, Editions L'Harmattan, Paris.
- HIDALGO, M. C., HERNANDEZ, B., 2001, "Place attachment: conceptual and empirical questions", *Journal of Environmental Psychology*, 21, p.273–281.
- HIRD M., 2013, "Waste, Landfills and an environmental ethic", *Ethics and the environment*, 18(1), p.105-124.
- HOCH C., 2006, "Emotions and Planning", *Planning Theory and Practice*, 7(4), p. 367-382.
- HOORNWEG, D., BHADA-TATA, P. 2012, *What a Waste : A Global Review of Solid Waste Management*. Urban development series; knowledge papers n°15, World Bank, Washington, DC.
- HOUDAYER H., 2013, « Les déchets, métamorphoses et arts de déchoir », *Sociétés*, 2013/1, 119, p.63-70.
- IRWIN, A., 1995, *Citizen Science: A Study of People, Expertise and Sustainable Development*, London: Routledge.
- JEANNEAUX, P. 2006, « Économie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux périurbains », *Développement durable et territoires*, Dossier 7 : Proximité et environnement.
- JOBERT, A., 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 42, p.67-92.
- KASWAN, A., 1997, "Environmental justice: Bridging the gap between environmental laws and 'justice'", *American University Law Review*, 47(2), p.221-300.
- KRAFT, ME., CLARY, BB., 1991, "Citizen Participation and the Nimby Syndrome: Public Response to Radioactive Waste Disposal", *The Western Political Quarterly*, 44 (2), p.299-328, University of Utah, Western Political Science Association.
- LARRERE, C., 2009, « La justice environnementale », *Multitudes*, (1), p.156-162.
- LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- LE DORLOT E., 2005, « Les déchets ménagers: pour une recherche interdisciplinaire », *Strates*, 11
- LIVET P., 2002, *Émotions et rationalité morale*, Sociologies, Paris, Presses Universitaires de France, 291p.
- LOLIVE J., 2006, « Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics », *Cahiers de géographie du Québec*, 50(140), p. 151-171.
- LOUIS, W., 2009, « Collective action—And then what? », *Journal of Social Issues*, 65, p.727–748.
- MANZO, L., PERKINS, D., 2006, "Finding common ground: the importance of place attachment to community participation in planning", *Journal of Planning Literature*, 20, p.335–350.
- MCAVOY, GE., 1998, « Partisan probing and democratic decision making: rethinking the NIMBY syndrome », *Policy studies journal*, 26 (2), p.274-292.
- MELE, P., 2003, « Introduction: conflits, territoires et action publique », in Melé P., Larrue C., Rosenberg, *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François Rabelais, p.13-32.
- MERY J., MTIBAA R., TORRE A., 2009, « Dynamique de proximité et gestion des déchets : application à la mise en décharge », 6emes journées de la proximité, *Le temps des débats*, Poitiers, 8p.
- MOUFFE C., 2016, *L'illusion du consensus*, Albin Michel, Paris.
- NEVEU, E., 2011, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris.
- NICHOLLS, W., 2013, "Conceptualizing the spatialities of social movements", In Nicholls, W., Miller, B., & Baumont, J (Eds.), *Spaces of contention: Spatialities and social movements*, p.1-23.

- OSTROM, E., 1999, "Coping with tragedies of the commons", *Annual review of political science*, 2(1), p.493-535.
- OWENS, S., 2004, "Siting, sustainable development and social priorities", *Journal of Risk Research*, 7, p.101-114.
- PUTNAM, RD., 2000, *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon and Shuster.
- ROCHER L., 2006, *Gouverner les déchets: gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique*. Doctorat, Université de Tours.
- ROOTES C., LEONARD L., 2009, "Environmental movements and campaigns against waste infrastructure in the United States", *Environmental politics* 18(6), p. 835-850.
- ROWE K., SANGAM H., LAKE C., 2003, "Evaluation of an HDPE geomembrane after 14 years as a leachate lagoon liner", *Canadian geotechnical journal*, National Research Council of Canada, Ottawa, 40 (3), p.536-550.
- SCHIVELY, C., 2007, "Understanding the NIMBY and LULU Phenomena: Reassessing Our Knowledge Base and Informing Future Research", *Journal of Planning Literature*, 21, p. 255-266.
- SEBASTIEN L., 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? Étude de cinq territoires ruraux », *Norois*, n°238-239, vol.1-2, p. 23-41.
- SEBASTIEN L., 2017, "From NIMBY to enlightened resistance: a framework proposal to decrypt land-use disputes based on a landfill opposition case in France", *Local Environment*, 22(4), p.461-477.
- SEBASTIEN, L., 2011. « Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale », *Territoire en mouvement*, 11, p.66-81.
- SEBASTIEN, L., 2013. « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée: le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques* 2013/2, 27, p.145-165.
- SERRANO J., 2011, « Exportation des déchets et solidarité spatiale entre la ville et son espace périurbain, Le cas de Tours », *Espaces et sociétés*, 4(147), p. 117-134.
- SIMON, B., KLANDERMANS, B., 2001, "Politicized Collective Identity, A Social Psychological Analysis", *American Psychologist*, 56 (4), p.319-331.
- STENGERS I., 1997, *Sciences et pouvoirs, La démocratie face à la technoscience*, La Découverte, Paris.
- TALBOT, D., 2006, « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 7).
- THÉVENOT L., 2006, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions La Découverte.
- TROM, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérer comme un pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49 (1), p.31-50.
- VAN DER HORST, D., 2007, "NIMBY or not? Exploring the relevance of location and the politics of voiced opinions in renewable energy siting controversies", *Energy Policy*, 35, p.2705-2714.
- VEREECKE, F J., 2000, « Objectifs de soutenabilité et temporalité des relations entre les acteurs: l'exemple des déchets ménagers », *Développement durable et territoire*, p.145-184.
- VILOMET, J.D., 2000, *Traçage des pollutions lixiviats de CET sur les eaux souterraines*, Doctorat, Université Aix-Marseille III.

WOLSINK, M., DEVILEE, J., 2009, "The motives for accepting or rejecting waste infrastructure facilities. Shifting the focus from the planners' perspective to fairness and community commitment", *Journal of Environmental Planning and Management*, 52 (2), p.217–236.